



Ville de Lewarde

Procès-verbal valant compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 21 décembre 2020 – 18h00

Date de la convocation : **16 décembre 2020**

Lieu de la séance : **Salle des fêtes Henri Martel** - en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la séance a eu lieu dans le strict respect des gestes barrières (distance minimale d'un mètre entre les personnes, port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydroalcoolique).

Nom du Président de séance : **Mr Denis MICHALAK, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : **17**

Nombre de procuration : **2**

Nombre de votants : **19**

Présents :

- Mr Denis MICHALAK, Maire ;
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire ;
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjoints au Maire ;
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté ;
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Delphine ZAGACKI, Conseillères municipales ;
- Messieurs Alain BRUNEEL, Jean-Marie DELANNOY, Corentin KACZKA, Jean-Michel MOREAU, Thierry PAMART, Conseillers municipaux.

Excusés mais représentés :

- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative donne pouvoir à Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe à la vie associative ;
- Monsieur Cédric CAUPIN, Conseiller municipal donne pouvoir à Monsieur Denis MICHALAK, Maire.

Secrétaire de séance :

Alain BRUNEEL, Conseiller municipal



Ville de Lewarde

Monsieur le Maire, Denis MICHALAK ouvre la séance à 18h05. Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

Comme à chaque début de conseil municipal, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, dont la fonction est d'assister le Président de séance à la vérification du quorum, à la validité des pouvoirs (2 pouvoirs pour cette séance), au bon déroulement des scrutins, et à l'élaboration du PV de séance.

Pour la désignation du secrétaire de cette séance et pour la désignation des futurs secrétaires des futures séances de conseils municipaux, Monsieur le Maire indique qu'il continue de se référer à l'ordre du tableau des conseillers municipaux. Monsieur le Député Alain BRUNEEL est désigné pour remplir ce rôle lors de cette séance

Préambule

- Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, des consignes évidentes en matière de santé publique destinées à assurer efficacement cette lutte s'imposent pour l'organisation de ce conseil municipal. Conformément à ce qu'il a été indiqué dans la convocation, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite qu'il puisse se tenir à huis clos, selon l'article L2121.8 du CGCT. L'assemblée municipale vote, à l'unanimité, pour la tenue du présent conseil à huis clos.

- Approbation du compte-rendu du 22 octobre 2020 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal daté du 22 octobre 2020 qui a été joint à la convocation de la présente réunion.

André LEGER souhaite qu'il soit modifié car il n'a pas demandé à intégrer la commission « vie associative ». Le compte-rendu sera donc modifié en ce sens.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu comprenant la modification explicitée ci-dessus.

Affaires financières

1- Décision modificative budgétaire relative au remboursement d'un emprunt bancaire

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2020. Celle-ci a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif pour tenir compte de la consommation finale des crédits.

Il explique que cette décision modificative est afférente à un prêt de 200 000,00€ souscrit en 2014 auprès de la Caisse d'Epargne pour l'achat du café-brasserie et de quelques travaux



Ville de Lewarde

annexes. Un remboursement d'un montant de 189,05€ du capital de ce prêt bancaire n'a pas été payé en 2019 ; il a été réglé sur l'année 2020.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un glissement comptable d'une année sur l'autre, et que la municipalité n'avait pas provisionné assez au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » sur l'année 2020 ; c'est la raison pour laquelle il y a lieu de réaliser une décision modificative budgétaire.

Cet ajustement se traduit par un transfert de crédits entre chapitres, proposé au Conseil Municipal comme suit :

Section d'investissement :

Chapitre /Article	Nature	Ancien chiffre	Nouveau chiffre	Différence
16 - 1641	Remboursement d'emprunts	107 354,15 €	107 544,15 €	+ 190,00 €
20 - 2031	Frais d'études	10 000,00 €	9 810,00 €	- 190,00 €

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » 17 voix pour

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 voix pour

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 du budget primitif 2020 telle qu'elle est présentée.

2- SMTD – Prise en charge financière ; carte demandeur d'emploi, carte or personne âgée et carte allocataire RSA :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune pour l'attribution des cartes de circulation « Or » pour les personnes de plus de 65 ans, et des cartes pour les personnes en démarche d'insertion (demandeurs d'emploi et personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active).

Monsieur le Maire détaille les différents types de cartes de circulation, et les modalités de prise en charge.

Pour la carte « Or », peuvent être bénéficiaires, les personnes de plus de 65 ans, non imposables et ne dépassant pas le barème fixé par le Comité syndical, soit :

- Pour une personne : 14 772€
- Deux personnes : 20 735€
- Trois personnes : 26 698€.

Le titre est valable un an (dimanches et jours fériés inclus) à compter de la 1ère validation pour un nombre de voyages illimité (correspondance avec toutes les lignes EVEOLE).



Ville de Lewarde

Le tarif de base est de 44€ par an, avec une prise en charge en tout ou partie par la commune de résidence du demandeur ou du CCAS.

Monsieur le Maire précise qu'en 2020, 5 personnes ont bénéficié de ce service ; la municipalité a dépensé, pour les cartes « Or » un total de 220€.

Concernant les cartes à destination des demandeurs d'emploi, les bénéficiaires sont les personnes inscrites à Pôle Emploi, indemnisés ou non par celui-ci (indemnisation inférieure au SMIC net).

Le titre est valable 31 jours (dimanches et jours fériés inclus), à compter de la 1ère validation pour un nombre de voyages illimité (correspondance avec toutes les lignes EVEOLE). Il est renouvelable 5 fois par année civile, soit un maximum de 6 cartes par an.

Le tarif de base est de 11€ par mois, dont 50% du coût est pris en charge par le SMTD et 50% pouvant être pris en charge en tout ou partie par la commune de résidence du demandeur ou le CCAS.

Monsieur le Maire expose qu'en 2020, 20 personnes ont bénéficié de ce service ; 68 cartes ont été achetées. La ville a dépensé pour ces cartes la somme totale de 374,00€

Monsieur le Maire développe les modalités du dernier type de carte de circulation, à savoir les cartes à destination des allocataires du Revenu de Solidarité Active.

Les bénéficiaires sont, comme son titre l'indique, les personnes allocataires du RSA. Le titre est valable 3 mois (dimanches et jours fériés inclus) à compter de la 1ère validation pour un nombre de voyages illimité (correspondance avec toutes les lignes EVEOLE). Il est renouvelable 3 fois par année civile, soit un maximum de 4 cartes par an.

Le tarif de base est de 32€ par mois, dont 50% du coût est pris en charge par le SMTD et 50% pouvant être pris en charge en tout ou partie par la commune de résidence du demandeur ou le CCAS.

Monsieur le Maire précise qu'en 2020, 23 personnes ont bénéficié de ce service ; 39 cartes ont été achetées et la municipalité a dépensé pour ce type de carte la somme de 624,00€.

En 2020, pour la délivrance de ces 3 types de carte, la ville de Lewarde a dépensé 1 218,00€, comparativement à 2019, où la ville avait dépensé 1 336,00€.

Monsieur le Maire précise une information qui diffère des autres années, à savoir que contrairement à d'habitude, il est demandé aux élu(e)s de la ville de se prononcer sur un engagement financier sur la totalité du mandat

Après ces explications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de continuer ces prises en charge financières, à savoir pour la commune, de participer à hauteur de :

- 44,00€ pour la carte Or ;
- 5,50€ pour la carte demandeur d'emploi ;
- 16,00€ pour la carte allocataire RSA.



Ville de Lewarde

Alain ROLLOS félicite cette volonté d'accompagner nos seniors et toutes les personnes éloignées de l'emploi. Il rappelle à ses collègues que ce n'est malheureusement pas le cas dans toutes les communes et rappelle que la mobilité est souvent un frein à l'emploi. Cet engagement correspond à une véritable politique volontariste de la part de notre commune.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire motive la position du groupe majoritaire en expliquant que le territoire dispose d'une offre accrue de transport, qu'il ne s'agit pas d'assistanat mais du versement d'une aide pour permettre à chacun de mieux vivre.

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » 17 voix pour

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 voix pour

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la participation financière communale relative aux titres de transports détaillés ci-dessus.

3- Remboursement d'arrhes suite à diverses annulations de location de la salle des fêtes par des particuliers

Monsieur le Maire fait connaître aux élus que la municipalité a été saisie, comme lors du dernier conseil, de plusieurs demandes de remboursement de la part de particuliers concernant la réservation de la salle des fêtes Henri Martel.

Il fait savoir aux élu(e)s que les conditions sanitaires actuelles provoquent des annulations en cascade quant à la location de la salle des fêtes.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le remboursement de :

100,00€ au bénéfice de Madame Marie-Ange DELILLE ;

150,00€ au bénéfice de Monsieur et Madame ROBELIN ;

50,00€ au bénéfice de Monsieur Alain HOMBERT.

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » 17 voix pour

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 voix pour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement des arrhes versées par ces 3 particuliers.

4- Adhésion de nouvelles communes au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour valider l'adhésion des collectivités suivantes au sein du SIDEN-SIAN :

- Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis pour les communes de Bertry, Busigny, Clary et Saint-Benin (Nord) avec transfert de la compétence eau potable (production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement,



Ville de Lewarde

traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

- Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis pour les communes de Honnechy et Maurois (Nord) avec transfert de la compétence eau potable (production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis pour les communes de Boussières-en-Cambrésis, Busigny, Clary et Saint-Benin (Nord) avec transfert des compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines.
- Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis pour les communes de Deheries et Honnechy (Nord) avec transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

Monsieur le Maire précise que conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées et ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces nouvelles adhésions.

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » 17 voix pour

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 2 voix pour

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la demande d'adhésion de ces collectivités.

Informations diverses

Monsieur le Maire souhaite faire porter à la connaissance des élu(e)s les informations suivantes :

- **Transfert de compétence à la CCCO en matière de planification urbaine locale**

Monsieur le Maire annonce que les élu(e)s de la ville devront bientôt se prononcer sur ce transfert de compétence au bénéfice de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, qui devait devenir effectif au 26 mars 2017.

À la suite du renouvellement général des conseils communaux et intercommunaux et l'élection de l'exécutif de la CCCO, il était normalement nécessaire de délibérer à nouveau sur cette question. Toutefois, une autre loi est venue ralentir le processus d'opposition au transfert, la loi du 14 novembre dernier autorisant la prolongation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Cette loi a reporté du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} juillet 2021 le transfert automatique de cette compétence aux Communautés de Communes.



Ville de Lewarde

Monsieur le Maire explique alors que les conseils municipaux des communes membres de la CCCO devront alors délibérer 3 mois avant la date du 1^{er} juillet 2021, soit entre le 1^{er} avril et le 30 juin prochain.

Alain ROLLOS expose la position du groupe majoritaire à ce sujet. Selon lui, il est à nouveau question d'éloigner encore le citoyen, et qu'à terme, il s'agira de voir les communes disparaître. Il rappelle que de mémoire, les communes de Somain, Pecquencourt et même celle d'Hornaing, commune dont le Président de la CCCO est Maire, s'étaient opposées à ce transfert en 2017.

Monsieur le Maire indique également que la ville de Lewarde est mobilisée actuellement sur la rédaction de son plan local d'urbanisme. Il convient de « rester maître » de notre territoire communal, et que les modalités souhaitées par ce transfert ne vont pas en ce sens.

André LEGER parle d'une loi « de recul démocratique ». Selon lui, il ne faut pas confier la gestion de notre plan local d'urbanisme à un organisme extérieur car les élu(e)s communaux disposent quand même d'une meilleure connaissance du territoire.

Corentin KACZKA rappelle effectivement qu'à l'époque, même le Président de la CCCO s'était opposé à ce transfert pour sa propre commune. Il s'agit encore une fois d'une nouvelle compétence qui « engouffre » l'intercommunalité. De plus, il souligne le travail de la commune accompagné d'un bureau compétent en la matière sur l'élaboration du plan local d'urbanisme. Il annonce qu'il se prononcera, quand le temps sera venu, contre ce transfert.

- Subvention départementale au titre de l'ADVB 2020 (Aide Départementale Villages et Bourgs)

Monsieur le Maire annonce la bonne nouvelle venant du Conseil Départemental du Nord. La ville, qui a répondu à un dossier de subvention dans des délais courts, va percevoir la somme de 29 588,38€.

Il explique que nous avons fait le choix d'orienter ce dossier de subvention relativement aux travaux de menuiserie de la mairie, de sécurisation du portail d'accès aux services municipaux et du changement de la toiture du presbytère. En résumé, cette subvention couvre l'achat en totalité de la toiture du presbytère. Il annonce qu'il sera proposé au vote du budget primitif 2021, entre autres, le changement de la toiture de la mairie.

Corentin KACZKA souhaite être destinataire de ce type d'information directement, car il a appris cette bonne nouvelle par Madame Bérénice MERIAUX, récemment démissionnaire. Monsieur le Maire indique qu'il va demander ce changement aux services départementaux.

- Point général sur la vie des commissions

Avant que chaque Adjoint(e) ou conseiller délégué ne prenne la parole sur leurs commissions respectives, Monsieur le Maire annonce la prochaine tenue d'une commission « Sécurité routière » où il sera, entre autres, question de la rue de Loffre, de celle de Roucourt et du plateau surélevé dans la rue d'Erchin.



Ville de Lewarde

- Vie associative

Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe, expose que seules 2 assemblées générales (PPCL et société de chasse) ont pu se tenir entre 2 périodes de confinement. A la fin janvier/début février, il sera demandé à toutes les associations leurs bilans, statuts... pour préparer au mieux le budget primitif 2021.

- Commission « Citoyenneté »

Alain ROLLOS, Conseiller délégué à cette thématique expose que « nos jeunes collègues » ont été élus. Malheureusement et encore une fois, la crise sanitaire rend les choses plus compliquées car la séance d'installation n'a pas pu se tenir pour le moment, mais que cela n'est que « partie remise ».

La commission s'est réunie le 7 octobre dernier et la prochaine se tiendra en doublon avec la commission « environnement » le 15 janvier prochain.

Monsieur le Maire précise que le but de ce conseil municipal des enfants est que ces derniers bâtissent un projet annuel, qu'ils puissent laisser « une empreinte ».

André LEGER indique qu'ils effectuent préciser leur travail sur la thématique environnementale.

- Commission « Travaux »

Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Adjoint aux travaux, rappelle que sa commission s'est réunie la semaine dernière et qu'il est toujours en attente de recevoir des devis concernant la cité Béharelle et la rue des Peupliers.

Monsieur le Maire souligne la difficulté rencontrée par les entreprises en ce moment due à la situation sanitaire.

- Commission « Fêtes et cérémonies »

Nina LAHSSEN, Adjointe à cette délégation, évoque les événements qui se sont tenus malgré le contexte sanitaire : la fête des mères, la distribution du colis de Noël, le goûter de Noël aux écoles, le spectacle de Noël offert par la municipalité aux écoles et dans les rues de la ville. Elle profite pour remercier vivement les bénévoles pour leur implication.

- Commission « Environnement »

André LEGER, Adjoint à l'information et à l'environnement, rappelle la tenue le 26/10 dernier d'une commission extra-municipale réunissant une vingtaine de personnes. De nombreux sujets ont été évoqués, comme celui du réchauffement climatique, du transport, de la consommation



Ville de Lewarde

énergétique des bâtiments et de l'agriculture. Sur ce dernier point, il souligne le travail partenarial engagé auprès de Xavier PLANCHON, maraîcher biologique cultivant sur notre commune.

Il informe l'assemblée de la pose récente de 5 cendriers dans la ville fabriqués par les services techniques, permettant un gain financier loin d'être anodin. Il remercie vivement les services municipaux.

Avec la crise sanitaire, André LEGER annonce que l'intervention d'une animatrice du SIAVED prévue en janvier est reportée.

La prochaine réunion de la commission « Environnement », couplée comme annoncé préalablement à la commission « Citoyenneté », aura donc lieu le 15 janvier prochain.

Monsieur le Maire rebondit sur la consommation énergétique des bâtiments et annonce que la ville travaillera en partenariat avec le SCOT qui met en place un service d'ingénierie collectif que nous utiliserons afin d'avoir un avis technique éclairé sur cette question. Il s'agit de faire évoluer les pratiques en la matière.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire remonter toutes les bonnes idées autour de cette question et sur celle de la commission « information » à André LEGER, ce à quoi Corentin KACZKA répond que la méthode utilisée par André LEGER pour la conception du bulletin est la bonne.

Monsieur le Maire profite de sa prise de parole pour annoncer l'ouverture prochaine d'une page Facebook communale afin d'éviter les informations périphériques. Le bulletin municipal existera toujours, tout comme le site internet de la ville.

André LEGER reprend la parole pour avertir la tenue d'une réunion autour des « chemins ruraux » le 5 janvier prochain. Il s'agira de faire en partenariat avec une association spécialisée en la matière le récapitulatif des chemins, dont certains sont peut-être « captés » par des personnes indécates, de rechercher d'éventuelles subventions et conseils.

Thierry PAMART rétorque qu'il s'agit là d'une idée qu'il avait émise dans son programme électoral. Il invite vivement Monsieur le Maire que ces annonces soient suivies d'effet. Il demande à intégrer cette réunion, demande à laquelle Monsieur le Maire lui répond négativement pour cause de contraintes sanitaires actuelles extrêmement compliquées.

Thierry PAMART évoque également qu'il n'y a pas que la pollution liée aux déchets, mais qu'il existe aussi la pollution visuelle et sonore. A ce titre, il informe qu'il ramasse très souvent des tas de déchets liés aux panneaux d'affichages publicitaires, qui ne collent pas. Il aimerait que la mairie se donne les « moyens d'intervenir sur ces grands groupes privés ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mairie s'est opposée à l'installation de nouveaux panneaux publicitaires, car ils dénaturaient le paysage. Il explique aussi que cela est difficile de dénoncer les contrats et qu'il ne va pas aller à l'encontre de ces groupes d'affichages, car ces grands groupes sont aussi générateurs d'emplois.



Ville de Lewarde

Thierry PAMART reprend la parole pour parler de la pollution sonore et du fait que les plaques situées devant son habitation « claquent » à nouveau malgré l'intervention d'Eiffage.

Monsieur le Maire indique avoir été averti par des riverains et que la demande a été transmise à la CCCO, propriétaire de ces plaques. Il invite les élus à donner conseil aux citoyens d'appeler directement les services intercommunaux pour tenter de faire pression à ses côtés.

Jean-Marie DELANNOY ironise sur la position de Thierry PAMART quant à la pollution visuelle dans la mesure où il l'a déjà surpris à « coller des affiches sur un transformateur électrique » au moment de la campagne des élections législatives.

A ces propos, Thierry PAMART lui rétorque que ses « propos n'engagent que vous-même ».

Delphine ZAGACKI insiste sur le fait qu'elle a assisté, au titre de déléguée communautaire, au dernier conseil de la CCCO et que seul le Maire de Lewarde a évoqué cette problématique qui pourtant impacte d'autres communes. Elle évoque que suite à l'intervention de Denis MICHALAK, d'autres Maires lui ont emboîté le pas et ont exprimé leur mécontentement.

Corentin KACZKA explique qu'il a été difficile dans cette histoire de savoir « qui faisait quoi ». Un marché a été passé et remporté par Eiffage. Il invoque que ce fait n'est pas imputable à la commune de Lewarde et que le « standard de la CCCO restait sûrement à l'écoute ».

- Commission « Jeunesse »

Claude Sombrin, Adjoint à cette délégation, rappelle l'annulation du camp d'ados hiver et été. Le centre aéré a pu se tenir et s'est bien déroulé ; plusieurs sorties ont été organisées pour le plus grand plaisir des participants. Il profite de cette prise de parole pour remercier toute l'équipe encadrante.

Il organise une nouvelle réunion de sa commission le 06/01 prochain à 18h en mairie.

- Chiffres de la Police pour les mois d'Octobre et de Novembre 2020

Monsieur le Maire donne lecture des derniers chiffres émanant des services de Police. Il rappelle que la commune possède un taux de délinquance qualifié de faible.

Nina LAHSEN, Adjointe, lui demande des nouvelles de l'enquête en cours au Castel. Jean-Marie DELANNOY réplique en relatant les différentes arrestations qui se sont déroulées ces derniers temps dans les communes environnantes et y voit peut-être un effet de corrélation.

Monsieur le Maire rétorque que « l'enquête de Police est en cours » et qu'il ne peut rien dévoiler d'autre. Il fait état d'échanges réguliers avec les services de Police d'Aniche et le Commissariat central de Douai. Bien que les pouvoirs de police du Maire soient « à la mode », il ne se place pas en posture de « shérif » de la ville. Cependant, il invite tous les citoyens à appeler systématiquement « Police Secours » et à nous avertir pour que nous puissions agir et évoquer



Ville de Lewarde

quelques affaires avec la Police de manière parallèle. Monsieur le Maire indique que « personne n'est laissé sur le bord de la route ».

- Effort financier consenti par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur le Maire évoque que la réception d'un courrier émanant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale. L'organisme nous a avertis qu'il faisait grâce de 2 mois de versements de cotisations payées par les collectivités en novembre et en décembre. Il informe précise pour ceux et celles qui ne connaîtraient pas le CNFPT qu'il s'agit d'un organisme chargé d'accompagner les collectivités territoriales et leurs agents dans leur mission de service public.

Le gain estimé pour notre commune est de 630€.

- Gestion des objets trouvés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 2 novembre dernier, la Police n'assure plus la gestion des objets trouvés et invitera dorénavant les personnes à se tourner vers les mairies sauf « en dehors des heures ouvrables des services municipaux ».

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19h15.

A Lewarde, le 22 décembre 2020

Denis MICHALAK
Maire



